

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 29 octobre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Anne DUNAN, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN
Sylvie BIRABEN procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE
Jean Laurent PEREZ procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **23 septembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **23 septembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU DES EAUX USEES –
SAJOUS (72-2024)**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un réseau d'eaux usées sur la section B parcelle 3 propriété de Mme SAJOUS Paulette.

Il convient donc d'établir une servitude concernant la présence en tréfonds du réseau public décrit ci-dessus, à partir de la route de Jézeau D112.

Ladite canalisation souterraine traversant la parcelle, il est convenu avec les propriétaires que cette servitude souterraine publique qui grève leur propriété, soit acceptée.

Il est rappelé la nature publique de ces canalisations, et l'obligation pour la commune d'assurer leur bon fonctionnement et entretien.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'établissement de cette servitude et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau